

Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille seize, le jeudi dix-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

Etaient présents :

Communauté du Pays de Vendôme

M. BOULAY Thierry
Mme DUFOUR Claudine
M FOURMONT Thierry
Mme GAST Marie France
Mme GUELLIER Nicole
M HALLOUIN Jean-Yves
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
M BOUVIER Jacques

Communauté du Vendômois Rural

M CHEVALLIER Patrick
M COSME Thierry
M GARILLON Alain
M MONTARU Christian
M GAUTHIER Jean Claude
M HALAJKO Alain
Mme HUBERT Anne Marie
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M RIOTTEAU Eric

Hors communautés

FORTAN : M LALIGANT Philippe
EPUISAY : M PREVOST Garry

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
M JANSSEN Nicolas
M SAMSON Jean Pierre

Communauté Beauce & Gâtine

M BURGEOT Jean Luc
Mme GAST Nathalie
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
Mme PROVENDIER Catherine

Ayant donné pouvoir :

M BONNET Claude ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
M TERQUIS Alain ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M Jean Paul CLAMENS ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine
Mme FRANCOIS Annie Claude ayant donné pouvoir à M FOURMONT Thierry
M GUILLOU HERPIN Geneviève ayant donné pouvoir à M HASLE Nicolas

Etaient absents excusés :

Communauté du Pays de Vendôme

Mme ARRUGA Béatrice
M BLUET Jacky
M DIARD Frédéric
M DUPRE Bruno
M FICHEPAIN Robert
M GARDRAT Benoît
M ROUSSELET Benoît

Communauté Vendômois Rural

M BRETON Patrice

Communauté Beauce Gâtine

M CHERRIER Julien
M CALLUT Jérôme
M DESSAY Eric
M GABILLAUD Nicolas
M LEPISSIER Pascal
M LEROI Pascal

M TISON Hervé
M VINSOT Gérard

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
Mme LEGRET Noëlle
M CHIRON Patrick
M VRAIN Mathieu
Mme VASSAUX Régine
Mme BRIQUET Magalie

I. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Après délibération Mr HASLE Nicolas est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès verbal

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du lundi 15 février 2016 a été adressé par voie dématérialisée le 22 février 2016. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

III. Reprise résultats 2015 et affectation des résultats de fonctionnement 2015 (Annexe 01)

Le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,

Vu l'état des résultats de l'exercice 2015 établi par la Trésorerie, (annexe jointe)

Vu l'état des résultats de l'exercice 2015 calculé par nos services,

Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	3 891 880,91
EXCEDENT INVESTISSEMENT	630 801,19
	4 522 682.10
RESTE A REALISER DEPENSES	- 193 082,76
RESTE A REALISER RECETTES	
RESULTAT CUMULE	4 329 599,34

Le Président propose de :

- reprendre par anticipation les résultats 2015 ;
- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement à la ligne 002 (report en section de fonctionnement) soit : 3 891 880,91 €uros

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IV. Vote du budget primitif 2016 (Annexe 02)

Le Président présente le projet de budget primitif 2016 établi après le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du 15 février 2016.

Le Président demande de bien vouloir adopter ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2015, à :

- en fonctionnement : 8 635 480,91 €
- en investissement : 2 867 790,43 €

Laurence SOYER présente le budget et commente les différents graphes de ce budget.

Thierry Boulay : précise que la masse salariale concerne principalement nos missions opérationnelles. La partie collecte représente 58%, les déchetteries 27%, et la partie administrative/communication 15 %.

Thierry Boulay : pour ce qui concerne les véhicules il vous est proposé de céder la benne biflux. Un acheteur a émis une proposition à hauteur de 90 000 €.

La question que l'on doit se poser concerne l'acquisition de matériel neuf ou d'occasion en bon état. Nous avons une opportunité avec une benne mono flux proposée pour un prix de l'ordre de 10 000 €, qui pourra être utilisé comme « mulet » pour assurer le remplacement des bennes du parc lors des révisions ou pannes. Une autre datant de 2013 avec un kilométrage de 30 000kms est également en vente, elle est en bon état et on attend les éléments sur l'historique de l'entretien.

Cette nouvelle organisation va générer un changement de semaine de collecte pour 6 communes qui vont passer de semaine A en B, ou inversement.

Semaine A en B : Danzé

Semaine B en A : Crucheray/Villeromain/Saint Gourgon /Villethiou/Villeporcher.

Une communication individuelle va être faite auprès des habitants.

Jean-Pierre Samson : s'interroge sur l'excédent constaté à la clôture de 2015.

Thierry Boulay : Comme je l'ai signalé lors du comité du 15 février dernier lorsque cette question m'a été posée il nous faut gérer avec une vision au long terme et prendre en compte les évolutions d'investissement à réaliser sur les exercices à venir.

Concernant le financement des investissements les taux d'intérêts sont relativement bas et il me paraît de saine gestion de recourir éventuellement à l'emprunt.

Parmi les évolutions qui vont impacter notre organisation et nos finances citons l'extension des consignes de tri.

Les consignes des éco organismes qui participent au financement en fonction de critères établis dans le cadre de barème national incitent à collecter le papier et les cartonnettes en apport volontaire. Or nous ne sommes pas équipés pour ce type de collecte, car nous n'avons pas de benne adaptée avec le grutage par le haut.

Il faut anticiper un certain nombre de choses : le prix du pétrole est bas d'où un prix de reprise du plastique bas, le prix de la ferraille est également bas. Nous avons également des inconnues sur le nouvel agrément des éco-organismes. On ne sait pas comment vont évoluer nos recettes de revente et celles provenant des éco organismes.

Le nouveau contrat avec les éco organismes est en cours d'élaboration et les objectifs fixés ne sont pas sans poser problème. Au vu des orientations actuellement en réflexion et dont la mise en œuvre peut intervenir dans un délai relativement proche il faudra réorganiser les modes de collecte. Mais il faut être vigilant car un déséquilibre entre nos types de déchets, génère automatiquement des moins-values sur nos recettes. On le voit cela est complexe et il faut être constamment attentif et veiller à préserver nos ressources.

Si le projet de centre interdépartemental de tri va jusqu'au bout, ce que je souhaite vivement, le syndicat devra participer au capital de l'entité qui sera créé.

Concernant le fonctionnement à long terme, l'engagement pris est de maintenir le plus longtemps possible notre maîtrise des coûts, nous avons baissé la fiscalité avec une perspective de maintien.

C'est dans cette idée que le bureau a proposé les orientations budgétaires, et établi le budget 2016.

Depuis 2012, la reprise en régie, l'investissement annuel du syndicat est de 1.4 millions d'euros.

Je tiens à préciser que nous avons baissé le coût de près de 25% en 5 ans, tout en ayant mené des investissements conséquents pour réaliser nos missions.

On est en capacité de dire que pour les 5 années à venir, il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la fiscalité. On doit cette perspective à nos administrés.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

V. Vote des produits attendus des communautés et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Annexe 03)

Le Président expose qu'il convient de déterminer le montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) pour les communautés de communes adhérentes au Syndicat. Les communautés ayant la compétence doivent voter et percevoir le produit de la taxe (TEOM) sur leur périmètre, en tenant compte des coefficients votés sur les zones définies, puis le verser au Syndicat.

Pour les communes qui adhèrent isolément au Syndicat, le Comité Syndical doit fixer le taux de la TEOM.

Le taux de TEOM résulte du rapport entre le produit attendu en 2016, le montant global des valeurs locatives sur l'ensemble des communes du syndicat, et les coefficients votés par zones.

Pour les communes ayant conventionné il convient de fixer le produit attendu.

Le Président propose de fixer pour 2016 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **3 488 912 €**, réparti comme suit :

a) montant à recouvrer auprès des communautés de communes : **3 375 811 euros**

Communauté du Pays de Vendôme	1 990 407 euros
Communauté du Vendômois Rural	477 461 euros
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	470 915 euros
Communauté Beauce et Gâtine	398 641 euros
Communauté Beauce Val de Loire	38 387 euros
TOTAL	3 375 811 euros

b) montant à recouvrer auprès des communes adhérant isolément **62 657 euros** ; en application des taux ci-dessous :

	Bases prévisionnelles	Produit attendu 2016	Taux 2016
EPUISAY (078)	377 460	44 880	11.89
FORTAN (090)	149 513	17 777	11.89
TOTAL		62 657	

c) montant à recouvrer auprès de AGGLOPOLYS : **50 444 euros** (calculé conformément aux termes de la convention, concernant la commune de Landes Le Gaulois).

Laurence SOYER présente le rapport.

Thierry BOULAY rappelle que globalement on reste sur la même facturation.

Il précise que les taux applicables en 2016 seront les suivants :

Zone 1 : 11.89 % au lieu de 12.05 % en 2015

Zone 2 : 7.85 % au lieu de 7.95 % en 2015 (Vendôme)

Zone 1 : 9.16 % au lieu de 9.28 % en 2015 (Naveil/Saint Ouen/Villiers sur Loir)

Ce qui fait une diminution de l'ordre de 1.30 %.

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale on peut s'interroger sur quelle entité fixera la taxe en 2017 ? Le syndicat ou la nouvelle communauté qui sera créée ? Cette réflexion relève des textes réglementaires et à ce jour nous n'avons pas les réponses.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VI. Apport de dépôts au centre de transfert - convention et tarification de ces dépôts

Le Président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du nettoyage des espaces publics, la Ville de Vendôme, et la DIRNO collectent des déchets et viennent les déverser au centre de transfert. Je vous propose la signature d'une convention avec la Ville de Vendôme, et la DIRNO, pour autoriser l'accès au centre de transfert.

Je vous propose de fixer le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR à 142,10 €.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VII. Véhicules – vente benne FAUN et acquisition bennes pour collecte

Le Président donne lecture du rapport suivant :

Lors de la reprise en régie le syndicat a acquis des bennes pour assurer le service de collecte.

Une réflexion a été engagée sur la politique de renouvellement du parc de véhicules, afin de maintenir un âge moyen optimum du parc, et de limiter les frais de réparations liés au vieillissement. Dans le cadre de cette réflexion la benne qu'il convient de remplacer dès maintenant est la benne FAUN bi-flux immatriculée BZ721EW.

Une proposition d'acquisition de cette benne nous a été formulée par la société AMV sise 32 avenue de la Gare 69430 PONT DU CHATEAU moyennant le prix de 90 000 €, cette société souhaite disposer du véhicule le 25 mars 2016, et nous propose une mise à disposition d'une benne pendant un mois.

Par ailleurs au regard de nos besoins et de notre organisation, afin d'assurer le service il convient de remplacer ce véhicule et d'acquérir deux bennes mono-flux. Dans l'attente de la livraison des véhicules il conviendra de procéder à la location d'une benne mono-flux pour compléter la flotte.

Le Président vous propose d'autoriser la vente de la benne FAUN bi-flux immatriculée BZ721EW avec mise à disposition d'une benne pendant un mois, d'acquérir deux bennes mono-flux, et louer une benne mono-flux dans l'attente de la livraison de ces nouveaux véhicules.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VIII. Construction recyclerie – demande de subvention

Le Président donne lecture du rapport suivant :

Lors de notre comité du 20 décembre 2013 vous avez autorisé le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR pour la construction d'une recyclerie et à solliciter des subventions auprès des autres financeurs institutionnels et privés.

Lors de notre comité du 21 janvier 2015 vous avez approuvé le programme de construction de cet équipement et autorisé le président à engager la procédure de marchés publics dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de l'étude engagée sur cette opération, il convient d'intégrer au projet la gestion de l'eau et de prévoir un aspect environnemental sur ce volet en récupérant les eaux pluviales de l'ensemble des bâtiments du syndicat.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du syndicat du Pays Vendômois, les subventions dans le cadre de cette gestion de l'eau.

Jean Claude GAUTHIER présente le rapport, et la réflexion engagée par le syndicat dans le cadre de cette construction.

Thierry BOULAY précise que le projet avance et que le dossier complet sera présenté lors du prochain comité.

Nous travaillons avec la recyclerie pour examiner avec eux leurs besoins. Et une étude concernant le chauffage est menée en parallèle du nouveau bâtiment avec le thermicien pour voir si par exemple on ne peut pas envisager une chaufferie bois pour utiliser le bois qui est déposé dans nos déchetteries afin de chauffer nos bâtiments.

Pour ce qui concerne la récupération de l'eau, l'idée qui nous a conduit à envisager la récupération de l'eau provient du fait qu'étant en établissement classé, le syndicat a l'obligation d'avoir un bassin rétention, d'où la réflexion de prévoir un bassin pour récupérer les eaux pluviales et de limiter la consommation d'eau potable.

Jean-Claude GAUTHIER: Nous sommes conscients qu'au regard des volumes récupérés il y aura des difficultés à certains moments.

Elu : Pense que cela représente un coût énorme au regard des qualités récupérées

Thierry BOULAY : il faut voir sur le plan environnemental, on va essayer d'optimiser et de voir si le coût est raisonnable par rapport aux volumes.

Nicolas JANSSEN : ce projet est-il très subventionné ?

Thierry BOULAY: Il peut l'être sur le volet eaux industrielles, l'Agence de l'Eau cherche des projets intéressants.

Nicolas JANSSEN: sur le plan thermique ?

Thierry BOULAY : l'intérêt de récupérer tous les bois, questions techniques à régler (on risque d'être confronté à des difficultés sur le broyage et de ferrailage)

Alain HALAJKO : Souhaite alerter sur la problématique de la consommation d'eau qui baisse dans le Vendômois car des entreprises font des forages, et des conséquences pour les syndicats d'eau potable. Soulève les contraintes très sévères sur le rejet d'eau.

Thierry BOULAY : L'Agence de l'Eau a deux regards : l'un porte sur les aides, et l'autre sur la ressource (incite à économiser la ressource)

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IX. Communication sur les décisions du président

Décision n° 2016-02 du Président en date du 24 Février 2016 – Prestation de service : contrat d'assistance informatique avec CJ Prestations

Considérant la nécessité de disposer d'une assistance pour le matériel informatique et le système d'exploitation, et les prestations proposées CJ PRESTATIONS Informatique.

Décide de conclure un contrat avec CJ PRESTATIONS Informatique sur la base annuelle de 15 heures, annuellement au titre de l'année 2016. Le cout annuel de la prestation s'élève à 1 248.96 € HT.

X. Actualités du syndicat

Communication : Brigitte HARANG informe que le Valdem Junior sera envoyé par mail aux délégués.

Elle rappelle les prochains partenariats : le Printemps des Rottes/ Le projet « Poules » en concertation avec la commune de Naveil.

Jeannine VAILLANT précise que les travaux dans la déchetterie de Naveil ont été réalisés, ces travaux répondent aux obligations légales et injonctions en matière de sécurité. Elle note les difficultés lorsque les usagers viennent déposer des objets encombrants/lourds ou des gravats du fait de la hauteur des gardes corps.

Thierry BOULAY précise que c'est la réglementation imposée par les textes.

Elle précise que le marquage au sol sur St-Ouen, pour le rapprochement des bacs sera bientôt fini et qu'ensuite cette opération sera réalisée sur Naveil.

Un point est fait sur les actions pour réduire le taux de refus / amélioration de la qualité du tri. Une équipe d'ambassadeur du tri passent pour visualiser les erreurs et rencontrer les administrés afin de les conseiller.

Jean-Yves HALLOUIN : question sur le transport des branches, possibilité de faire du broyage ?

Thierry BOULAY : on va récupérer le gros broyeur et relancer une opération avec les communes. Concernant le point des transports, en terme de service, la plate-forme fonctionne plutôt bien. Il faut regarder cela globalement.

Alain HALAJKO : concernant le broyage, attention à certains résidus qui ne conviennent pas pour faire du paillage.

Thierry BOULAY précise que le prochain comité se tiendra le lundi 13 juin à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 20h30.